

# ENERGIES RENOUVELABLES

## POURQUOI

Tous les projets de production d'énergies renouvelables.

## POUR QUI

- Communes qui reversent la taxe sur la consommation finale d'électricité au SDE 09.
- Communauté de communes et d'agglomération.

## COMBIEN

Subvention : **20 % du montant des travaux plafonnée à 5 000 €.**

## COMMENT

Cette aide est versée à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs demandés

- Délibération de la collectivité
- Plan de financement définitif
- Attestation de fin de travaux
- Copie des factures

*Le syndicat propose également à ses collectivités adhérentes une assistance et conseils dans la réalisation de projets utilisant des énergies renouvelables.*



---

***Dispositif financier voté en AG du 21-12-2018***

---